

Consommation de produits interdits ou règlementés (points législatifs)

■ **Drogues** : Toute consommation de drogue est illégale. La consommation de drogues est donc un interdit non négociable autant pour les jeunes que pour l'encadrement.

■ **Tabac** : Vendre ou même offrir tout produit du tabac à des mineurs de moins de 16 ans est totalement interdit. (Loi du 31 juillet 2003).

L'interdiction de fumer dans les lieux publics s'applique désormais à tous les établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs, tant pour les espaces fermés et couverts que pour les espaces non couverts.

Il n'est pas non plus autorisé d'y aménager des emplacements mis à la disposition des fumeurs dans de tels établissements.

L'interdiction totale de fumer dans les collèges et les lycées s'appliquant tant aux élèves qu'aux enseignants, en accueil de mineurs, l'interdiction vaut tant pour les jeunes que pour l'encadrement.

(Article L.3511-7 du Code de la santé publique ; Loi du 31 juillet 2003 NOR : ANX0306354L ; Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 ; Circulaire MEN 2006-196 du 29 novembre 2006).

■ **Alcool** :

A tous les mineurs toute vente et consommation d'alcool est interdite (Loi du 22 juillet 2009). De plus, l'entrée dans un débit de boissons (sauf ceux qui ne vendent pas d'alcool) est interdite à tout mineur non accompagné par un adulte en ayant la charge ou la surveillance.

« Dans les débits de boisson et tous commerces ou lieux publics, il est interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit à des mineurs des boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter ». (Art. L.3342-1 du Code de la Santé publique).

Pour les animateurs : même si l'alcool n'est pas interdit pour les majeurs, il est toujours à rappeler que les animateurs sont en permanence en responsabilité par rapport aux jeunes qui leur sont confiés. Ils doivent donc toujours être susceptibles d'avoir à intervenir et pour cela se doivent d'avoir l'esprit clair pour pouvoir répondre à tout besoin d'intervention, y compris la conduite automobile.